

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 1503 - page 4530

92 - Hauts-de-Seine

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine.

COLLEL RAMOT.

Objet : favoriser, organiser, gérer, soutenir, en France et à l'étranger, directement ou par voie interposée, toutes formes d'activités culturelles, culturelles, éducatives et récréatives en vue de diffuser les valeurs du judaïsme, notamment à travers l'enseignement et l'étude de la Torah sous toutes ses formes ; toute forme d'actions sociales, de soutiens, auprès des personnes défavorisées ou en passe de le devenir ; participer au financement de la construction ou de l'équipement de locaux ou d'équipements pour le développement d'activités destinées à des familles défavorisées et s'inscrivant dans le cadre des objectifs de l'association ; exercer, en France et à l'étranger, toutes prestations de services, assistance, au moyen de tous supports (écrits, parlés, visuels, internet) auprès de toute personne morale ou physique, et notamment l'organisation, la mise en oeuvre et la publication d'opérations à caractère publicitaire ; toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques ou financières, civiles et commerciales, ou tout autre projet similaire ou connexe de nature à favoriser ou susceptible de faciliter directement ou indirectement le but poursuivi par l'association, son extension ou son développement ; subventionner sous forme de dons, toute association à but non lucratif dont l'objet est similaire.

Siège social : 187, boulevard Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de la déclaration : 8 septembre 2014.